

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 18 janvier 2024

N° 2024\_01

Nomenclature acte : 8.2.6

Composant le Conseil d'Administration :

En exercice : 17

Présents : 9

Représentés : 2

Votes pour : 11

Votre contre : 0

Abstention : 0

L'An deux-mille-vingt-quatre, le dix-huit janvier à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le douze janvier deux-mille-vingt-quatre, s'est assemblé en salle des mariages, sous la présidence de Anne BULLET, Vice-présidente.

**Présents** : A. BULLET, Z. KEFIFA, N. SAUCY, A-M. MERCADIER, D. LAFON, J-Y. SOMMIER, A. BON, M. FORNIER, S. LE BEUZE.

**Absents représentés** : L. VASTEL (par A. BULLET), M. LAGARDE (par S. LE BEUZE).

**Absents excusés** : G. REIGADA, P. KATHOLA, J. LECLERCQ, D. DELATTRE, S. BOUALI, E. CATON.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 23 décembre 2022 relatif aux prix des prestations de certains services d'aide et d'accompagnement à domicile,

Vu les délibérations du 18 janvier 2023 modifiant les tarifs des activités du secteur seniors du CCAS,

Considérant qu'il convient d'actualiser ces tarifs à des fins de cohérence,

Sur la proposition du Président,

**DECIDE**

**Article 1** : de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> février 2024, les tarifs du secteur seniors ainsi qu'il suit :

Aide à domicile,

- Tarif horaire : 23,50 €

- Tarif horaire dérogatoire à destination des bénéficiaires de l'aide-ménagère au titre de l'aide sociale départementale en faveur des personne âgées et/ou handicapée : 18,20 €

- Tarif horaire dérogatoire à destination des bénéficiaires de l'aide-ménagère au titre du dispositif OSCAR de la CNAV en faveur des personne âgées : 26,30 €

Portage de repas :

QF	RESSOURCES MENSUELLES	COÛT DU REPAS	COÛT DU PORTAGE	TOTAL
1	Jusqu'à 800€	1,92	2,55	4,47
2	De 801 à 880€	2,16	2,87	5,03
3	881 à 960€	2,4	3,5	5,9
4	961 à 1040€	2,65	3,74	6,39
5	1041 à 1120€	2,89	3,92	6,81
6	1121 à 1200€	3,15	4,16	7,31
7	1201 à 1280€	3,55	4,39	7,94
8	1281 à 1360€	4,2	4,61	8,81
9	1361 à 1440€	4,85	5,08	9,93
10	1441 à 1520€	5,51	5,54	11,05
11	1521 à 1600€	6,17	5,76	11,93
12	1601 à 1680€	6,98	5,9	12,88
13	1681 à 1760€	7,79	5,95	13,74
14	1761 à 1840€	7,87	6	13,87
15	1841 à 1920€	7,97	6	13,97
16	1921 à 2000€	8,15	6	14,15
17	2001 à 2080€	8,12	6,1	14,22
18	2081 à 2160€	8,21	6,1	14,31
19	2161 à 2240€	8,28	6,1	14,38
20	2241 à 2320€	8,36	6,1	14,46
21	2321 à 2400€	8,41	6,1	14,51
22	Plus de 2400€	8,44	6,1	14,54

Service de transport de personnes :

- Trajet dans Fontenay-aux-Roses (aller simple) : 1.80 €
- Trajet dans les communes limitrophes (aller simple) : 3.60 €

Espace Loisirs Seniors :

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le 22/01/2024



ID : 092-269200374-20240122-DEL2024\_01-DE

<b>Evénements et activité</b>	<b>Tarifs par personne Avant actualisation</b>	<b>Nouveaux Tarifs par personne</b>
Inscription annuelle à l'Espace Loisirs Seniors	Janvier à décembre : 34 € Juillet à décembre : 17 €	Année complète (glissante) : 40 € (Non Fontenaisien : 50 €) Semestre (glissant) : 20 € (Non Fontenaisien : 25 €)
Sorties d'été du Maire	5,50 €	5,50 € (Fontenaisiens uniquement)
Banquet de Noël	5,50 €	5,50 € (Fontenaisiens uniquement)
Ateliers mémoire	51,50 € pour 12 séances 77 € pour 12 séances pour les non-Fontenaisiens	51,50 € pour 12 séances 77 € pour 12 séances pour les non-Fontenaisiens
Sorties mensuelles demi-journées et journée	50% du coût de la sortie	50% du coût de la sortie (arrondissement à l'unité inférieure)
Activités encadrées et animées	50% du coût de l'animation	50% du coût de l'animation (arrondissement à l'unité inférieure)
Gymnastique douce	Année complète (glissante) : 118 € pour 1h hebdomadaire 182 € pour 2h hebdomadaire  Semestre (glissant) : 59 € pour 1h hebdomadaire 91 € pour 2h hebdomadaires	Année complète (glissante) : 118 € pour 1h hebdomadaire 182 € pour 2h hebdomadaire  Semestre (glissant) : 59 € pour 1h hebdomadaire 91 € pour 2h hebdomadaires
QI GONG	Année complète (glissante) : 118 € pour 1h hebdomadaire  Semestre (glissant) 59 € pour 1h hebdomadaire	Année complète (glissante) : 118 € pour 1h hebdomadaire  Semestre (glissant) 59 € pour 1h hebdomadaire
Echecs	10 € le trimestre	10 € le trimestre
Lotos	5 € l'inscription	5 € l'inscription
Concours de belote	3 € l'inscription	3 € l'inscription
Tournoi de tennis de table	3 € l'inscription	3 € l'inscription

**Article 2 :** Les remboursements ne pourront se faire qu'en cas de force majeure. Il sera demandé à l'usager un certificat médical.

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le 22/01/2024

ID : 092-269200374-20240122-DEL2024\_01-DE



**Article 3** : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- Mme la Comptable du SGC de Fontenay-aux-Roses

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits  
Et ont signé les membres présents

Fontenay-aux-Roses le

22 JAN, 2024

POUR EXTRAIT CONFORME

Anne BULLE

Vice-présidente du CCAS



Certifié exécutoire compte-tenu de la réception  
en Préfecture le ... 22/01/2024.....  
Publication/Affichage le..... 22/01/2024..

Pour le Président et par délégation  
La Vice-Présidente du CCAS